



Le journal du **SMICTOM**

Journal d'information édité par le SMICTOM du Chinois
www.smictom.com | N°42 - Hiver 2016

DOSSIER

Dates de consommation... Attention !



ÉDITO

**PHILIPPE MASSARD,
PRÉSIDENT DU SMICTOM
DU CHINOIS**
PAGE 2

RETROSPECTIVE

**BILAN DE LA JOURNÉE
PORTES OUVERTES**
PAGE 2

TRUCS ET ASTUCES

**TRUCS ET ASTUCES
POUR VOS SACS**
PAGE 3

INFO SMICTOM

**DISTRIBUTIONS
DE COMPOSTEURS**
PAGE 3

DOSSIER

**DATES DE
CONSOMMATION...
ATTENTION !**
PAGES 4 ET 5

POINT TRI

**LES EMBALLAGES EN
PLASTIQUE AUTORISÉS
DANS LE SAC JAUNE**
PAGE 6

FOCUS SUR...

**FAISONS LA LUMIÈRE
SUR LES LAMPES
À ÉCONOMIE D'ÉNERGIE !**
PAGE 7

COLLECTE

**CALENDRIER
DES REPORTS
DE COLLECTES 2017**
PAGE 8

www.smictom.com



Philippe Massard, Président du SMICTOM du Chinonais



Le gaspillage alimentaire... tout commence à l'achat !

Faire ses courses est souvent une corvée et l'on essaie d'aller au plus vite pour s'en débarrasser. On est donc tenté de prendre le produit qui nous est proposé en premier sur l'étaie. Pourtant ces produits ont la date de péremption la plus proche. Il faut donc analyser vos besoins en réfléchissant à la date de consommation de ce produit. En effet, si vous comptez le consommer rapide-

ment, il n'y a pas de problème. Mais si vous pensez le consommer plus tard, prenez le temps de regarder la date sur l'emballage. Ces quelques secondes supplémentaires vous permettront de ne pas perdre ces produits après les avoir oubliés quelques jours dans le réfrigérateur. On évite ainsi le gaspillage et on ne perd pas d'argent par négligence.

Les emballages en plastique dans le sac jaune... une histoire de forme !

Il y a une chose à retenir pour comprendre quels emballages en plastique sont à trier dans le sac jaune :

Il faut qu'ils aient la forme d'une bouteille ou d'un flacon !

La plupart des erreurs de tri dans le sac jaune sont d'autres emballages en plastique, tels que des pots, des films et des sacs. Ces emballages ne sont pour l'instant pas recyclés sur la plupart du territoire français. Toutefois, les consignes sur les emballages en plastique s'élargiront d'ici 2022.

Les ampoules...lumière sur le tri et le recyclage !

Les lampes à économie d'énergie nous apportent, comme son nom l'indique, une baisse de notre consommation d'énergie. Pour autant, quand leur vie est finie, il ne faut pas oublier de les trier dans un des bacs dédiés ! Les éléments seront soit dépollués, recyclés ou valorisés énergétiquement. Il ne faut donc pas négliger leur tri !

Fériés ...les collectes des jours suivants sont aussi impactées !

Depuis 3 ans, nous ne collectons plus les jours fériés et la collecte est reportée. Cette information semble bien intégrée pour le jour férié même. Par contre, les collectes sont aussi décalées tous les jours suivant le jour férié, jusqu'à la fin de la semaine (excepté le samedi). On constate encore de nombreux oublis. Profitez de la dernière de couverture de ce numéro pour afficher votre calendrier des fériés 2017 chez vous. Vous pouvez également vous connecter dès 2017 sur le site du SMICTOM pour télécharger votre planning personnalisé des reports de collecte et/ou vous abonner à la page Facebook du SMICTOM du Chinonais afin de recevoir les informations en temps réel.



Bilan de la Journée portes ouvertes du centre de tri des matériaux à recycler - samedi 1^{er} octobre 2016 -



L'objectif est de toujours améliorer le tri !

Le SMICTOM a eu l'honneur d'accueillir 540 visiteurs sur son site du centre de tri de Chinon, contre 450 en 2015. C'est un franc succès pour un événement qui compte de plus en plus de monde chaque année.

Le souhait est de présenter les installations et le personnel qui travaille sur la chaîne de tri, afin de comprendre le processus de tri sur notre territoire. Nous faisons découvrir le cheminement des sacs, à partir du moment où nous les déposons sur le bord de la route jusqu'à leur valorisation. Cette journée est aussi l'occasion de montrer que le tri est le premier geste vers le recyclage, qui lui est un maillon essentiel dans une démarche d'économie des matières premières.

Les visiteurs ont eu l'opportunité :

- de visiter les installations et de poser toutes leurs questions,
- de jouer dans la maison interactive et de découvrir les expositions proposées,
- d'échanger avec une responsable du Relais 37 sur la collecte des TLC (Textile-Linge-Chaussures),
- de visionner notre film du SMICTOM,
- mais également de repartir avec des cadeaux fabriqués à partir de matières recyclées et avec un gobelet réutilisable.

Si vous n'avez pas eu la possibilité de visiter le centre de tri lors de nos journées portes ouvertes, sachez que nous pourrions vous y accueillir en semaine sur rendez-vous (enfants de 8 ans minimum - groupes de 10 personnes mini et jusqu'à 15). Appelez-nous au 0800 196 595 !





Trucs et astuces pour vos sacs

Pensez :

- À sortir vos sacs la veille au soir s'ils sont collectés le matin !
- À les sortir avant 12h00 le jour même s'ils sont collectés l'après-midi !
- À bien les fermer !

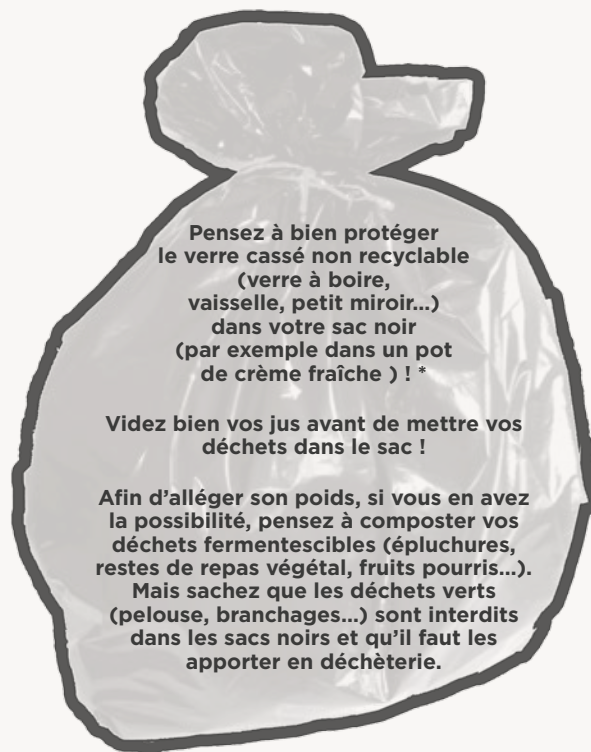


Ne déposez vos sacs jaunes que lorsqu'ils sont pleins !

N'imbriguez des emballages entre eux que lorsqu'ils sont de même nature !

Ne rincez pas vos emballages mais videz-les bien !

Ne déchirez pas vos cartons, sinon ils ne seront pas captés sur la chaîne de tri !



Pensez à bien protéger le verre cassé non recyclable (verre à boire, vaisselle, petit miroir...) dans votre sac noir (par exemple dans un pot de crème fraîche) ! *

Videz bien vos jus avant de mettre vos déchets dans le sac !

Afin d'alléger son poids, si vous en avez la possibilité, pensez à composter vos déchets fermentescibles (épluchures, restes de repas végétal, fruits pourris...). Mais sachez que les déchets verts (pelouse, branchages...) sont interdits dans les sacs noirs et qu'il faut les apporter en déchèterie.

En cas de doute sur le tri d'un emballage, regardez les visuels dessinés sur le sac jaune ! Pour plus de détails, connectez-vous sur www.smictom.com ou appelez-nous au 0800 196 595.

* Le verre recyclable (bouteilles, pots, bocaux,...) doit lui être déposé dans les conteneurs à verre.

Le recyclage sert à tous, mais pour cela il nous faut bien trier !!!

INFO SMICTOM



Distributions de composteurs

Hiver 2016-2017

Les animatrices du SMICTOM assureront des permanences de distributions de composteurs dans les bureaux du SMICTOM, 24 place Jeanne d'Arc à CHINON :

> Réservations obligatoires, au plus tard, la veille avant 12h.

règlement sur place, par chèque ou en espèce

- Le mercredi 04 janvier de 14h00 à 17h30
- Le jeudi 19 janvier de 09h30 à 12h30
- Le lundi 30 janvier de 14h00 à 17h30
- Le mardi 14 février de 09h30 à 12h30
- Le mercredi 1^{er} mars de 09h30 à 12h30
- Le jeudi 16 mars de 14h00 à 17h30
- Le vendredi 31 mars de 09h30 à 12h30

Composteur en plastique



Composteur : 320 litres - H 89 cm et L 76 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

Composteur en bois



Composteur : 300 litres - H 75 cm et L 70 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

Réservations, informations complémentaires et conditions de l'offre disponibles auprès du SMICTOM du Chinonais.

0 800 196 595

Service & appel gratuits

www.smictom.com



Dates de consommation

Un petit point sur l'étiquetage

La DLC ?

Date **L**imite de **C**onsumation

La DLC est apposée pour les **produits rapidement périssables**.

Après cette date, la réglementation interdit l'utilisation de la denrée alimentaire, car cela pourrait provoquer une intoxication alimentaire.

À consommer jusqu'au ...

Cette mention concerne
les produits réfrigérés périssables



Exemple d'étiquette :

A consommer jusqu'au 25 décembre 2016

Cela signifie que s'il n'est pas consommé, il faut jeter le produit le 25 décembre 2016.



- Ne pas dépasser la date indiquée
- Le consommer alors que la DLC est dépassée présente des risques pour la santé
- Ne pas congeler un aliment dont la DLC est toute proche, déjà atteinte ou dépassée

La DDM ?

Date de **D**urabilité **M**inimale
(anciennement DLUO)

La DDM informe le consommateur sur la **période de temps** pendant laquelle un aliment **conserve toutes ses propriétés** spécifiques (teneur en nutriments, vitamines, salubrité, ...).

Cette période de temps varie en fonction du type d'aliment, du traitement de conservation qu'il a subi et des conditions de conservation dans lesquelles il est conservé.

A consommer de préférence avant ...

Au-delà de cette date, le produit peut être consommé si l'emballage n'est pas détérioré.



Mentions obligatoires	Durabilité effective du produit
A consommer de préférence avant le 25/12/2016 (date précise)	Le produit peut être consommé dans une période inférieure à 3 mois après la date mentionnée soit à consommer avant le 25/03/2017
A consommer de préférence avant fin 12/2016 (mois + année)	Le produit peut être consommé dans une période comprise entre 3 et 18 mois soit de mars 2017 à juin 2018
A consommer de préférence avant fin 2016 (année)	Le produit peut être consommé jusqu'à 18 mois après sa date soit jusqu'à juin 2018.



Une fois la DDM dépassée, le produit ne présente pas de risque pour la santé

ion... Attention !

ge des produits de consommation

Un des premiers facteurs du gaspillage alimentaire.


Il n'est pas toujours évident de s'y retrouver quand il s'agit de comprendre les dates limite de consommation. Et cette incompréhension est souvent la cause de nombreux produits jetés au sein des foyers. Sur les 20 kilos de déchets alimentaires jetés par chaque Français par an, 7 kilos sont des produits encore emballés.

En 2015, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail (ANSES) a publié un avis relatif à la définition des denrées périssables et très périssables. De cet avis, ressort l'influence que pourrait avoir le type de dates apposées sur les denrées sur la réduction du gaspillage alimentaire et qui figurent dans les premiers rangs des facteurs de gaspillage alimentaire.

Ce qu'il faut retenir, c'est que bon nombre de produits sont jetés alors qu'ils pourraient encore être consommés par les consommateurs en toute sécurité et sans danger pour la santé.



- Lors de vos achats en magasin, **prendre les produits surgelés en dernier** et les placer systématiquement **dans un sac isotherme**.


 **Ne jamais recongeler un produit décongelé.**



- En revanche les produits secs non périssables avec indication « à consommer de préférence avant fin ... » peuvent être consommés jusqu'à la date indiquée, **même si l'emballage a été ouvert**.



- La viande, les produits laitiers et tous les produits frais doivent être conservés **dans le réfrigérateur**.

 **Dès qu'un emballage est ouvert, la date de durabilité indiquée perd son utilité s'il s'agit d'un aliment périssable sur lequel est indiqué « à consommer jusqu'au... ». Le produit doit donc être consommé très rapidement.**

- Pour les boîtes de conserves (emballages métalliques), si elle est déformée, il est préférable d'éviter d'en consommer le contenu.



Sources et informations complémentaires sur www.casuffitlegachis.fr ou agriculture.gouv.fr/antigaspi



Les emballages en plastique autorisés dans le sac jaune

Vous avez toujours un doute sur les emballages en plastique que vous pouvez mettre dans le sac jaune ! Retenez juste ceci : Dans votre sac jaune, seuls les emballages qui ont la forme d'un **flacon ou d'une bouteille** seront recyclés !

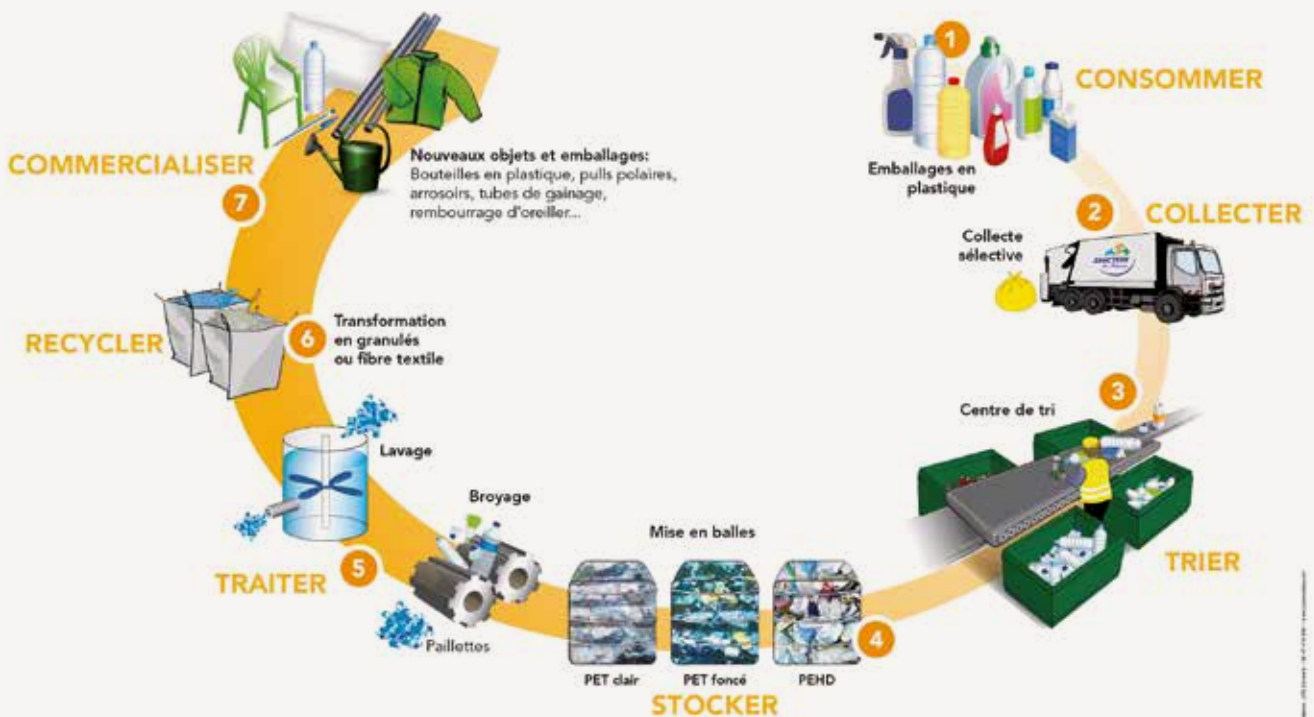
Les bouteilles et flacons en plastique triés sont compressés et rassemblés pour former d'énormes cubes dits "balles".

Les balles arrivent dans les usines. Les bouteilles et les flacons sont broyés en paillettes qui seront transformées en granulés.

Les granulés partent dans différentes usines qui fabriquent d'autres objets en plastique recyclé.



Le cycle de tri et de recyclage des emballages en plastique





Faisons la lumière sur les lampes à économie d'énergie !

En 2015, 40 millions d'ampoules basses consommation usagées ont été collectées pour être recyclées, sur le territoire français.

Le recyclage ne cesse de progresser pour toutes les catégories de déchets électriques et électroniques et plus encore pour les lampes à économie d'énergie.

- 90 % des Français savent que les lampes se recyclent ;
- 86% d'entre eux connaissent les points de collecte de lampes usagées en magasin ou déchèterie ;
- pourtant seuls 66% soit 2/3 des Français déclarent apporter leurs ampoules dans les points de collecte dédiés ;
- 20% pensent bien faire et les mettent dans le conteneur à verre ou dans le sac jaune ;
- et encore 14% les jettent dans leur sac à ordures ménagères.

Les lampes qui se recyclent



Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole "poubelle barrée", signifiant qu'elles ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers, ni dans le conteneur à verre.

Tubes fluorescents (néons), lampes fluo-compactes, lampes à LED, lampes dites "techniques" (lampes sodium haute pression, lampes à iodure métallique,...), elles sont toutes recyclables !



Lampes Fluo-compactes



Lampes à LED

Tube fluorescent



Lampes sodium haute pression

Lampes à iodure métallique

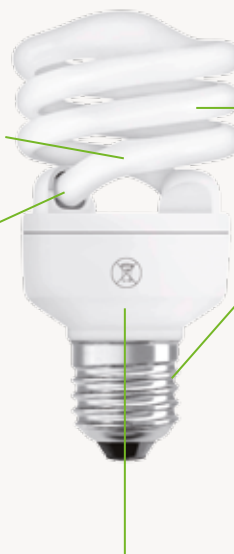
Les lampes se recyclent à plus de 90% de leur poids

LES COMPOSANTS DÉPOLLUÉS ET RECYCLÉS

- POUDRES FLUORESCENTES (3%)
- MERCURE NEUTRALISÉ (0,005%)

LES COMPOSANTS RECYCLÉS

- VERRES (88%)
- MÉTAUX (5%)



LES COMPOSANTS VALORISÉS ÉNERGETIQUEMENT

- PLASTIQUES ET DIVERS (4%)

Que faire de vos lampes usagées ?

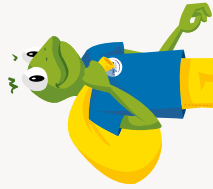
- **Déposez vos lampes en déchèterie** dans les bacs de recyclage
- **Déposez vos lampes en magasin** dans les bacs de recyclage en libre-accès : tout magasin vendant des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage,...).

Pour savoir où déposer vos lampes, un système de géolocalisation vous est proposé sur le site internet www.malampe.org.

Pour plus de renseignements, si vous êtes un particulier connectez-vous sur www.malampe.org et si vous êtes professionnel connectez-vous sur www.recylum.com.



Jours fériés 2017 : Calendrier des reports de collectes



Rappel important : les collectes des jours fériés ne sont plus assurées.

Toutes les collectes sont décalées d'une journée, et ceci seulement à partir du jour férié.

Excepté pour les collectes du samedi qui sont maintenues.

Collectes habituelles						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Février 2017						
LUNDI 17 AVRIL (Lundi de Pâques)	collecte du lundi 17/04 décalée au mardi 18/04	collecte du mardi 18/04 décalée au mercredi 19/04	collecte du mercredi 19/04 décalée au jeudi 20/04	collecte du jeudi 20/04 décalée au vendredi 21/04	collecte du vendredi 21/04 décalée au samedi 22/04	collecte du samedi 22/04 maintenue
LUNDI 1^{ER} MAI (Fête du travail)	collecte du lundi 1 ^{er} /05 décalée au mardi 02/05	collecte du mardi 02/05 décalée au mercredi 03/05	collecte du mercredi 03/05 décalée au jeudi 04/05	collecte du jeudi 04/05 décalée au vendredi 05/05	collecte du vendredi 05/05 décalée au samedi 06/05	collecte du samedi 06/05 maintenue
LUNDI 8 MAI (8 Mai 1945)	collecte du lundi 08/05 décalée au mardi 09/05	collecte du mardi 09/05 décalée au mercredi 10/05	collecte du mercredi 10/05 décalée au jeudi 11/05	collecte du jeudi 11/05 décalée au vendredi 12/05	collecte du vendredi 12/05 décalée au samedi 13/05	collecte du samedi 13/05 maintenue
JEUDI 25 MAI (Pentecôte)	collecte du lundi 22/05 maintenue	collecte du mardi 23/05 maintenue	collecte du mercredi 24/05 maintenue	collecte du jeudi 25/05 décalée au vendredi 26/05	collecte du vendredi 26/05 décalée au samedi 27/05	collecte du samedi 27/05 maintenue
LUNDI 5 JUIN (Pentecôte)	collecte du lundi 05/06 décalée au mardi 06/06	collecte du mardi 06/06 décalée au mercredi 07/06	collecte du mercredi 07/06 décalée au jeudi 08/06	collecte du jeudi 08/06 décalée au vendredi 09/06	collecte du vendredi 09/06 décalée au samedi 10/06	collecte du samedi 10/06 maintenue
VENDREDI 14 JUILLET (Fête Nationale)	collecte du lundi 10/07 maintenue	collecte du mardi 11/07 maintenue	collecte du mercredi 12/07 maintenue	collecte du jeudi 13/07 maintenue	collecte du vendredi 14/07 décalée au samedi 15/07	collecte du samedi 15/07 maintenue
MARDI 15 AOÛT (Assomption)	collecte du lundi 14/08 maintenue	collecte du mardi 15/08 décalée au mercredi 16/08	collecte du mercredi 16/08 décalée au jeudi 17/08	collecte du jeudi 17/08 décalée au vendredi 18/08	collecte du vendredi 18/08 décalée au samedi 19/08	collecte du samedi 19/08 maintenue
MERCREDI 1^{ER} NOVEMBRE (Toussaint)	collecte du lundi 30/10 maintenue	collecte du mardi 31/10 maintenue	collecte du mercredi 1 ^{er} /11 décalée au jeudi 02/11	collecte du jeudi 02/11 décalée au vendredi 03/11	collecte du vendredi 03/11 décalée au samedi 04/11	collecte du samedi 04/11 maintenue
SAMEDI 11 NOVEMBRE (Armistice 1918)	collecte du lundi 06/11 maintenue	collecte du mardi 07/11 maintenue	collecte du mercredi 08/11 maintenue	collecte du jeudi 09/11 maintenue	collecte du vendredi 10/11 maintenue	collecte du samedi 11/11 maintenue
LUNDI 25 DÉCEMBRE (Noël)	collecte du lundi 25/12 décalée au mardi 26/12	collecte du mardi 26/12 décalée au mercredi 27/12	collecte du mercredi 27/12 décalée au jeudi 28/12	collecte du jeudi 28/12 décalée au vendredi 29/12	collecte du vendredi 29/12 décalée au samedi 30/12	collecte du samedi 30/12 maintenue

Attention ! Les horaires des collectes peuvent varier du jour habituel,

il est donc indispensable de sortir les sacs :

- la veille après 20h00 pour les collectes du matin
- avant 11h00 pour les collectes de l'après-midi

• Dimanche 1^{er} janvier 2017 : pas d'incidence sur les



Journal du SMICTOM n°42

Journal d'information trimestriel

• **Édition :** SMICTOM du Chinois
(Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement
des Ordures Ménagères)
24, place Jeanne d'Arc 37500 Chinon
Tél. 02 47 93 22 05

• **Directeur de la publication :**
Philippe MASSARD, Président du SMICTOM du Chinois
• **Rédactrice en chef :** Aurélie Cadeau

• **Conception et réalisation :** OTC
59, avenue de la République
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

• **Photogravure et impression :** Imprimepress
ZI n°2 35, rue Joseph Cugnot
37300 Joué-lès-Tours



Imprimé sur du papier 100% recyclé



SMICTOM du Chinois

24, place Jeanne d'Arc
BP 203
37502 CHINON CEDEX

smictomduchinois@smictom.com



Rejoignez-nous sur Facebook !

www.smictom.com

0 800 196 595

Service & appel
gratuits